

Honoraires vente TTC*

A compter du 01/04/2023

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, frais d'enregistrement et de publicité foncière.

Jusqu'à 100 000 €	_____	10 % maximum
De 100 001 € à 130 000 €	_____	9 % maximum
De 130 0001 € à 160 000 €	_____	8 % maximum
De 160 001 € à 190 000 €	_____	7.5 % maximum
De 190 001 € à 230 000 €	_____	6.5 % maximum
De 230 001 € à 260 000 €	_____	6 % maximum
De 260 001 € à 300 000 €	_____	5.5 % maximum
De 300 001 € à 400 000 €	_____	5 % maximum
De 400 001 € et plus	_____	4.5 % maximum

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat

*TVA au taux en vigueur de 20 % incluses

Estimations pour les donations et les déclarations ISF _____ 100 € HT

Barème de locations

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixte régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur